



ÉCRIVEZ-NOUS

À Poitiers Mag - Courrier des lecteurs - Direction Communication - Ville de Poitiers
CS10569 - 86021 Poitiers Cedex. Par courriel - direction.communication@poitiers.fr

A-t-on le droit de tondre le week-end ?

Tous les travaux de jardinage et de bricolage sont régis par un arrêté préfectoral de 2007 relatif aux bruits de voisinage. Il est ainsi possible de tondre :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h,
- le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h,
- le dimanche de 10h à 12h.

En dehors de ces horaires, faire du bruit est interdit et peut donc être sanctionné d'une amende.

Où se garer pour aller à Tison ?

Avec l'arrivée des beaux jours, l'îlot Tison

fait le plein de promeneurs. Pour s'y rendre facilement en voiture, préférez le parking Blossac-Tison. Garez-vous et suivez la signalétique au sol indiquant Tison, installée ce mois-ci. Vous serez dirigé vers l'ascenseur nord, puis le -7 avant de traverser le boulevard et descendre les escaliers ou le chemin de Tison qui mènent aux îlots Tison-Jouteau. Pour les cyclistes, 36 accroche-vélos ont été installés aux trois entrées du parc (entrée depuis la rue du Bas des sables, entrée côté Tomate blanche et entrée côté restaurant de l'île Jouteau). Pour les marcheurs venant du centre-ville, des panneaux installés vous guideront vers le forum Rivaud puis l'ascenseur ou l'escalier à flanc de falaise.

Signaler un problème sur la voirie



Allo pictaVie ?

0 800 88 11 39 Service & appel gratuits

► pictavie@mairie-poitiers.fr



poitiers.fr